



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/46/449  
1er octobre 1991  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session  
Point 75 de l'ordre du jour

### QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 45/76 B du 11 décembre 1990, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa quarante-sixième session et de rendre compte au Comité de l'information à sa treizième session de la suite donnée aux recommandations figurant dans cette résolution.
2. Les documents ci-après, qui traitent des questions mentionnées dans la résolution, ont été soumis au Comité de l'information lors de sa treizième session, tenue du 4 au 19 avril 1991 :
  - a) Activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information concernant la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine (A/AC.198/1991/4);
  - b) Assistance technique aux stations de radiodiffusion qui émettent en direction de l'Afrique du Sud ou qui sont disposées à le faire (A/AC.198/1991/5);
  - c) L'Annuaire des Nations Unies : enquête de 1990 (A/AC.198/1991/6);
  - d) Rapport sur les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1991/3).
3. La Secrétaire générale adjointe à l'information a fourni des renseignements supplémentaires dans plusieurs déclarations faites devant le Comité de l'information.
4. Les délibérations du Comité de l'information relatives à ces questions et aux autres questions inscrites à son ordre du jour sont résumées dans le rapport du Comité de l'Assemblée générale 1/. Comme précédemment, on s'est

abstenu, autant que possible, de reproduire ici le contenu des rapports déjà soumis au Comité. Le présent rapport porte principalement sur les questions non traitées par le Comité et met à jour les renseignements figurant dans les rapports qui lui ont été soumis

5. Le présent rapport est essentiellement axé sur les activités et produits spécifiques du Département. Il s'abstient de traiter les sujets et les événements pris en compte par les publications ordinaires et les programmes de radio et de télévision comme la Chronique de l'ONU, Perspectives, L'ONU en action, World Chronicle, les Notes for Speakers et les résumés des conférences de presse du Département destinées aux organisations non gouvernementales, qui diffusent en permanence des informations sur toute la gamme de questions traitées par l'ONU.

## II. COOPERATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

6. A l'alinéa b) i) du paragraphe 1 de sa résolution 45/76 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information coopère plus régulièrement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), notamment au niveau opérationnel, afin de lui apporter un concours maximal. A l'alinéa c) vii) du même paragraphe, elle a aussi demandé que le Département fournisse à l'Unesco, à partir de sa propre expérience, des renseignements sur les nouveaux modes de coopération permettant, aux échelons régional et sous-régional, de former des spécialistes des médias et d'améliorer l'infrastructure des pays en développement dans le domaine de l'information et de la communication.

7. Le Département de l'information et l'Unesco ont organisé, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), un séminaire de cinq jours qui s'est tenu du 29 avril au 3 mai 1991 à Windhoek (Namibie). L'objectif était de donner à un groupe de spécialistes des médias, d'origine professionnelle et géographique diverse, l'occasion d'examiner les moyens d'instaurer une presse indépendante et pluraliste en Afrique et de déterminer les actions qui favoriseraient la mise en place progressive d'une telle presse dans tous les pays d'Afrique. Ce séminaire a réuni 63 participants de 38 pays d'Afrique, ainsi que des observateurs représentant 23 autres Etats Membres de l'ONU et de l'Unesco, 3 institutions spécialisées, 3 organisations intergouvernementales et 22 organisations non gouvernementales.

8. Les participants ont adopté la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, dans laquelle ils ont estimé que la communauté internationale - et plus particulièrement les organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales), les organismes d'aide au développement et les associations professionnelles - devrait en priorité appuyer financièrement le développement et la création de journaux, magazines et périodiques non gouvernementaux qui reflètent la société dans son ensemble et les divers points de vue des communautés qu'ils desservent. Considérant que tout financement devrait viser à encourager à la fois le pluralisme et l'indépendance, ils ont estimé que ce financement ne

devrait être accordé aux médias publics que lorsque les autorités garantissent, sur le plan constitutionnel et dans les faits, la liberté d'information et d'expression et l'indépendance de la presse. En ce qui concerne la liberté de la presse dans les pays d'Afrique, la Déclaration définit entre autres les priorités suivantes : création de syndicats de journalistes et d'associations d'éditeurs indépendants et représentatifs; et élaboration d'une législation nationale concernant les médias et les relations professionnelles, formulée de façon que ces associations puissent remplir leur mission de défense de la liberté de la presse et que les monopoles d'Etat concernant l'information soient supprimés. Il est également proposé dans cette déclaration que l'Assemblée générale inscrive à l'ordre du jour de sa quarante-sixième session une question relative à la censure, en vue de déclarer que celle-ci constitue une violation grave des droits de l'homme. Enfin, l'ONU, l'Unesco et d'autres organisations ont été invitées à entreprendre des recherches dans les domaines suivants : identification des barrières économiques qui entravent la création de nouveaux débouchés pour les médias; et des obstacles juridiques au bon fonctionnement des syndicats ou associations de journalistes et d'éditeurs; formation de journalistes et de gestionnaires d'entreprises de presse; établissement d'un registre des moyens de financement disponibles auprès des organismes d'aide au développement et des autres institutions; et état par pays de la liberté de la presse en Afrique.

9. Reconnaissant l'importance de la liberté de la presse dans le processus de démocratisation politique et culturelle, le Département a continué à élargir et à renforcer sa collaboration avec l'Unesco. Dans ce contexte, la Secrétaire générale adjointe à l'information a pris la parole devant le Forum international sur la culture et la démocratie organisé en commun par le Gouvernement tchécoslovaque et l'Unesco à Prague du 4 au 6 septembre 1991, et participé à l'atelier sur les médias et la démocratie. Ce forum était destiné à donner un nouvel élan à la réflexion sur la nature de la démocratie, compte tenu non seulement des progrès remarquables, mais aussi des difficultés que celle-ci connaît dans de nombreuses régions du monde. Il a réuni un certain nombre de personnalités éminentes dans les domaines de la politique, de l'université, du droit et du journalisme.

10. Dans le cadre de leur coopération, le Département et l'Unesco ont également participé en commun à un séminaire d'une journée consacré aux objectifs de la Décennie mondiale du développement culturel. Ce séminaire, qui a réuni les représentants de 200 organisations non gouvernementales, a été organisé au Siège de l'ONU le 30 mai 1991, en coopération avec le Comité des organisations non gouvernementales pour le développement durable.

### III. COOPERATION AVEC LE POOL DES AGENCES DE PRESSE DES PAYS NON ALIGNES

11. A l'alinéa b) ii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 E, le Département a été prié de coopérer plus étroitement avec les agences d'information des pays en développement, en particulier avec le Pool des agences de presse des pays non alignés, l'Eco-Pool des agences de presse des

pays non alignés et l'Organisme de radiodiffusion des pays non alignés, ainsi qu'avec les autres agences de presse et les organisations intergouvernementales et régionales.

12. Le Département a poursuivi sa coopération avec le Pool des agences de presse des pays non alignés en communiquant, par le biais de l'Agence TANYUG de Belgrade, des dépêches quotidiennes à plus de 90 agences membres du Pool. Des dépêches ont également été envoyées à diverses agences du Pool sur des sujets qui les intéressent tels que les droits de l'homme, l'environnement et les problèmes économiques et sociaux des pays en développement.

#### IV. ACTIVITES CONCERNANT LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

13. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 B, le Département a été prié de continuer à diffuser des informations sur les activités de l'ONU concernant la paix et la sécurité internationales. A l'alinéa b) vi) du même paragraphe, il a été prié de continuer à diffuser des informations sur l'activité que l'Organisation mène en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable des conflits internationaux par des moyens exclusivement pacifiques.

14. En novembre 1990, le Département a publié, en réponse à la demande du public, un document de référence intitulé "Résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït", qui contenait les 10 premières résolutions adoptées sur ce sujet par le Conseil. Cinq résolutions ont ensuite été ajoutées dans une mise à jour datée de mai 1991, qui a été éditée en anglais (5 000 exemplaires), et en arabe, espagnol et français (3 000 exemplaires dans chaque langue).

15. En mai 1991, le Département a publié une fiche d'information sur le rôle et la composition du Conseil de sécurité. Ce document, qui décrit succinctement les activités du Conseil dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a également été distribué aux établissements de recherche et d'enseignement, aux organisations non gouvernementales et aux centres et services d'information des Nations Unies.

16. De plus, à la suite de l'adoption de la résolution 689 (1991) du 9 avril 1991, dans laquelle le Conseil a approuvé le projet du Secrétaire général de créer la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), le Département a publié une note d'information décrivant les fonctions de la Mission et donnant des détails sur sa composition.

17. En août 1991, une autre note d'information a été publiée sur la deuxième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM). Elle faisait un rappel historique de cette mission et de la précédente et donnait des détails sur le mandat ainsi que sur la composition et les modalités de fonctionnement de la nouvelle mission.

18. Tout en maintenant son appui habituel au Secrétaire général pour ses relations avec la presse, le Département a répondu à la demande croissante d'informations sur les efforts déployés par le Secrétaire général en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive iraqiennes, la restitution des biens saisis au Koweït, la création d'un fonds de compensation et diverses autres tâches mentionnées par le Conseil de sécurité. Dès l'adoption de la résolution, le Département a mis en place un réseau souple de communication avec tous les organes et organismes des Nations Unies qui participent à l'application des décisions du Conseil de sécurité, devenant ainsi un centre d'information sur les derniers développements relatifs à ces problèmes.

19. Les déclarations et les documents importants publiés sur ces questions par les émissaires du Secrétaire général et les organes de l'ONU à Genève, à Vienne et au Moyen-Orient ont été mis sans délai à la disposition de la presse à New York. Le Département a aussi coopéré étroitement avec la Commission spéciale créée conformément aux dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité du 3 avril 1991 pour surveiller l'élimination des armes de destruction massive de l'Iraq et a publié des informations régulières sur les réunions de cette commission et les activités des équipes d'inspection des Nations Unies en Iraq.

20. Se faisant l'écho des préoccupations particulières du Secrétaire général pour la situation humanitaire dans la région, le Département a accordé une attention privilégiée au Programme humanitaire des Nations Unies pour la région du Moyen-Orient et du golfe Persique en maintenant des contacts étroits avec le Bureau du Représentant du Secrétaire général à Genève et les personnes déléguées sur le terrain par le Représentant. Il a aussi aidé à organiser au Siège les conférences de presse du Représentant, de divers autres représentants du Secrétaire général et des chefs des divers organes et organismes des Nations Unies qui participent à cette entreprise. Et il a organisé une réunion d'information sur les opérations de secours des Nations Unies en faveur des victimes de la guerre du Golfe, à laquelle ont participé environ 400 représentants d'organisations non gouvernementales.

21. Le Département a continué à assister le Secrétaire général lors de ses nombreux déplacements. Les appels de ce dernier concernant la situation d'urgence dans la Corne de l'Afrique, ainsi que le lancement de l'opération du Sahara occidental, ont fortement augmenté le volume des demandes d'information de la presse auxquelles le Bureau du porte-parole a dû répondre.

22. Vu le succès des précédentes tables rondes qui ont réuni de hauts responsables de l'ONU et des dirigeants des médias de différentes régions du monde, le Département prépare actuellement une table ronde avec la presse européenne, prévue en principe pour le début du mois de novembre 1991.

23. Dans le cadre du programme d'information concernant la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Département a édité à la fin du mois de juillet 1991 une brochure disponible au Siège et distribuée dans le monde entier en anglais

(6 000 exemplaires), arabe (5 000 exemplaires), espagnol et français (3 000 exemplaires de chaque). En septembre 1991, il a publié un dossier de presse contenant un bref résumé des paramètres de la Mission, le texte de la résolution du Conseil de sécurité portant création de la Mission, la déclaration et les rapports du Secrétaire général sur cette question, et d'autres faits se rapportant à la Mission. Ce dossier a été distribué au Siège et dans le monde entier en anglais et en arabe (2 000 exemplaires de chaque) ainsi qu'en espagnol et en français (1 000 exemplaires de chaque).

24. Le Département a aussi élaboré pour la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) un programme d'informations à diffuser principalement par les médias du pays, pour faire connaître le rôle et les activités de la mission de vérification du respect des droits de l'homme et informer le public salvadorien des questions qui s'y rapportent. La première étape de ce programme, exécutée au moment de la création de la Mission, a porté sur la diffusion de messages à la radio et à la télévision, l'élaboration d'un dossier de presse et la réalisation d'une affiche. Le dossier de presse, rédigé en anglais et en espagnol, a également été distribué aux médias d'autres pays par l'entremise des centres et services d'information des Nations Unies ainsi que des bureaux du PNUD. Plus de 58 000 exemplaires de certaines publications du Département relatives aux droits de l'homme ainsi que 10 000 exemplaires de l'affiche du Département contenant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été mis à la disposition de l'ONUSAL. La deuxième étape du programme, qui doit commencer en octobre 1991, consistera, entre autres activités, à distribuer largement en El Salvador l'Accord de San José relatif aux droits de l'homme, et à diffuser une émission télévisée hebdomadaire d'une demi-heure au grand public.

25. Au cours de la période considérée, le Département a organisé à l'intention des organisations non gouvernementales deux importantes réunions d'information relatives à la paix et à la sécurité internationales. La première, intitulée "L'ONU et le processus électoral : les expériences de la Namibie, du Nicaragua et d'Haïti", a réuni environ 200 organisations, tandis que la seconde, "Aspects classiques des opérations de maintien de la paix des Nations Unies", et le programme vidéo intitulé "Evolution du rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix", a réuni environ 600 représentants.

26. En septembre 1991, le Département publiera le rapport définitif du colloque de Singapour consacré à l'évolution du rôle des Nations Unies dans le règlement des conflits et le maintien de la paix. Organisé en mars 1991 et coparrainé par le Département, l'Institut des études politiques de Singapour et les Gouvernements singapourien et japonais, ce colloque avait pour objet de permettre aux spécialistes d'échanger des idées sur le règlement des conflits, le maintien de la paix et la sécurité régionale, et de mieux faire comprendre le rôle en évolution des Nations Unies dans ces domaines. Le rapport sera distribué dans le monde entier grâce au réseau des centres et services d'information des Nations Unies.

27. "Paix, justice et développement : les éléments d'un nouvel ordre mondial" était le thème de la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales qui s'est tenue en septembre 1991, sous le parrainage du

Département. Un millier de représentants d'organisations appartenant à près de 60 Etats Membres ont examiné à cette occasion les possibilités nouvelles offertes par les événements géopolitiques récents de renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et dans la réalisation du développement économique et social. Les séances ont aussi porté sur le rôle des médias et les possibilités d'action offertes aux organisations non gouvernementales. Les débats qui ont eu lieu lors des séances consacrées aux stratégies ont permis aux participants d'examiner des sujets très divers parmi lesquels l'éducation et la démocratisation, l'environnement et le développement, et le commerce mondial dans le contexte de la paix, de la justice et du développement. La Conférence a réuni des représentants d'associations professionnelles, de syndicats, d'organisations religieuses, de groupes de jeunes et de femmes, et de nombreuses associations bénévoles. Le rapport définitif, qui sera publié avant la fin de 1991, présentera un résumé des discours et des débats qui se sont déroulés lors des séances consacrées aux stratégies.

#### V. CAMPAGNE MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT

28. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 B, le Département a en outre été prié de continuer à diffuser des informations sur les activités de l'ONU concernant le désarmement.

29. En application de cette recommandation, il a continué à faire connaître les activités de l'Organisation dans le domaine du désarmement et à promouvoir les objectifs de la Campagne mondiale pour le désarmement.

30. Les communiqués de presse diffusés par le Département au cours de la période considérée au Siège de New York, à Genève et dans le monde entier grâce aux centres et services d'information des Nations Unies ont permis de faire connaître largement les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale et de la Conférence du désarmement. Plusieurs centres d'information des Nations Unies ont organisé des interviews, des conférences et des tables rondes sur le désarmement, dont certains ont fait l'objet de reportages à la radio et à la télévision locales. Le Département a également publié des communiqués de presse sur diverses questions relatives au désarmement : déclarations du Secrétaire général; travaux de la Commission du désarmement; quatrième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais (nucléaires); Conférence pour les annonces de contributions à la Campagne mondiale pour le désarmement; réunions régionales sur le désarmement; conférences publiques parrainées par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

31. Le Département a organisé au Siège, en coopération avec le Département des affaires de désarmement et le Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement, trois conférences de presse sur les questions de désarmement, destinées aux organisations non gouvernementales. Celle intitulée "Perspectives de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient" a réuni environ 400 représentants. Le Département

a aussi continué à attirer l'attention sur les efforts entrepris par l'ONU dans le domaine du désarmement grâce aux visites guidées du Siège, dont l'exposition permanente sur le désarmement constitue l'un des temps forts. Au cours de la période considérée, cette activité a attiré près de 330 000 visiteurs.

32. La radio et la télévision des Nations Unies ont continué à réaliser des reportages sur diverses questions touchant le désarmement et à les diffuser dans le monde entier en plusieurs langues grâce aux organismes de radio et de télévision. Ces questions ont été abordées régulièrement par la radio du Département de l'information dans ses émissions d'information, ses magazines régionaux, ses documentaires et ses magazines spéciaux. La radio et la télévision des Nations Unies ont aussi diffusé des informations sur les travaux consacrés au désarmement par l'Assemblée générale ainsi que sur les séances de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement.

#### VI. ACTIVITES RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

33. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 B, le Département a en outre été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant les droits de l'homme. Le Département a donc continué, dans ses activités multimédias, à appeler l'attention sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la protection et de la promotion des droits de l'homme.

34. Au cours de l'année écoulée, le Département a continué de diffuser des informations par voie de presse et de programmes radiophoniques et audio-visuels sur les débats de tous les organes intergouvernementaux de l'ONU s'intéressant aux droits de l'homme, notamment par l'intermédiaire du Service de l'information des Nations Unies à Genève. Le stage organisé à l'intention d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur par le Service de l'information des Nations Unies à Genève en juillet 1991 a fait une large place aux activités de protection et de promotion des droits de l'homme. Le Département a également continué de diffuser des informations sur les droits de l'homme et les questions apparentées, dans les langues officielles de l'ONU et autres langues, dans le cadre de ses programmes hebdomadaires de radio et de télévision.

35. Le réseau des 67 centres et services d'information des Nations Unies a entrepris des activités spéciales d'information à l'occasion de la Journée des droits de l'homme et d'autres événements marquants dans ce domaine : organisations d'expositions de photos et d'affiches; projection de films destinés à divers publics; production de dossiers, fiches, pochettes et bulletins d'information; diffusion de documents importants produits au Siège de l'ONU - dossiers de presse, notes d'information, communiqués de presse et documents officiels, traduits dans les langues vernaculaires; organisation ou participation à des réunions, manifestations publiques et réunions d'information; participation à des séminaires, des débats et des conférences dans des établissements d'enseignement ou d'autres institutions; et organisation d'interviews avec la presse locale.



36. Le Département s'est efforcé, comme par le passé, de mettre à la disposition des usagers des bibliothèques des centres et services d'information une documentation et ces services de référence complets. Avec le concours du Centre pour les droits de l'homme, il a, au début de l'année, établi une liste de documents de référence ou d'information sur les droits de l'homme qui permettra au Centre d'offrir les documents de base aux centres d'information des Nations Unies qui ne disposent pas de toute la documentation voulue.

37. Dans l'application de son mandat, le Département a publié en 1991, dans la série L'ONU fait le point (qui paraît en anglais, espagnol et français), quatre varia consacrés aux droits de l'homme : La recherche des origines pernicieuses du racisme (DPI/1150); Les Pactes relatifs aux droits de l'homme (DPI/1153); Les spécialistes qui assurent la surveillance des droits de l'homme (DPI/1155); et Le commerce de la honte : la vente d'enfants (DPI/1156).

38. Les derniers numéros de la publication semestrielle du Département Objective: Justice traitent des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et examinent le travail des spécialistes qui surveillent l'application des droits de l'homme, le racisme et la protection des droits des travailleurs migrants.

39. Parmi les nouvelles publications prévues en 1991 figure une brochure illustrée sur la Convention relative aux droits de l'enfant (DPI/1101) et une plaquette sur la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (DPI/1055) qui seront disponibles dans toutes les langues officielles.

40. En 1991, sept instruments relatifs aux droits de l'homme ont fait l'objet de 14 réimpressions ou impressions dans des langues officielles : Principes d'éthique médicale applicables au rôle du personnel de santé (DPI/801), en arabe et en russe; Déclaration sur le droit des peuples à la paix (DPI/844), en chinois; Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent (DPI/894), en russe; Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international (DPI/914), dans toutes les langues officielles, sauf anglais; Droits de l'homme : questions et réponses (DPI/919), en espagnol; affiche sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DPI/936), en espagnol; et Droits de l'homme et développement économique et social : choix de publications (DPI/1028), en espagnol et en français.

41. La publication de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans des langues vernaculaires s'est poursuivie. En 1990-1991, 20 versions en diverses langues locales auront été publiées avec l'aide des centres et services d'information des Nations Unies. A ce jour, la Déclaration a paru en créole (Haïti), en indonésien et en micmac (langue parlée le long de la côte Atlantique du Canada). Plusieurs centres d'information des Nations Unies ont signalé la publication en langues vernaculaires d'autres instruments et documents relatifs aux droits de l'homme.

42. Le court film d'animation intitulé "Coup de pinceau", produit par le Département en 1990, a reçu deux prix internationaux décernés par l'Association internationale d'animation. Ce film sur les préjugés est disponible en versions anglaise, arabe, espagnole et française.

43. Dans la série Sur les Nations Unies, un programme vidéo éducatif et un guide didactique sur les questions relatives aux droits de l'enfant seront produits par le Département. Ils seront distribués aux organisations non gouvernementales et aux établissements d'enseignement du monde entier.

44. Une table ronde internationale sur les droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies, à l'intention de journalistes, doit être organisée à New York par le Département, du 14 au 16 octobre 1991, avec le concours de hauts fonctionnaires des Nations Unies, de diplomates, de journalistes et d'experts d'organisations non gouvernementales. Près de 70 journalistes de toutes les régions sont attendus, dont 16 journalistes participant également au Programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite et audio-visuelle des pays en développement du Département.

45. En tant que coordonnateur des activités de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, le Département a soumis une proposition au Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU), lors de sa trente-cinquième session, tenue à New York en juin 1991, concernant la création d'un groupe de travail interorganisations chargé des droits de l'homme. L'accent sera mis sur les préparatifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et de l'Année internationale des populations autochtones, prévues toutes deux pour 1993.

46. En prévision de la première session du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui doit avoir lieu en septembre 1991, le Département a soumis un avant-projet de programme d'information et une proposition concernant la publicité à assurer à la Conférence mondiale.

#### VII. ACTIVITES RELATIVES A LA FEMME ET A SON ROLE DANS LA SOCIETE

47. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 B, le Département a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la promotion de la femme et le rôle de la femme dans la société. Afin d'offrir au public un programme d'information plus efficace, le Département a réalisé, dans la série L'ONU fait le point, des articles et des fiches d'information sur différentes questions : l'alphabétisation en tant que moyen de préparer les femmes à participer au développement, les femmes et le SIDA, les femmes réfugiées, la réalisation des droits des femmes et l'interdépendance des questions relatives aux femmes et à l'environnement, en particulier dans les pays en développement. Un numéro a été consacré aux travaux de la Commission de la promotion de la femme et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

48. Pour marquer la Journée internationale de la femme et inaugurer son stage annuel d'orientation et d'initiation, qui a réuni pendant deux jours quelque 90 représentants d'organisations non gouvernementales nouvellement accrédités, le Département a organisé au Siège des Nations Unies un débat sur le thème "Place aux femmes dans les années 90" auquel assistaient environ 600 représentants d'organisations non gouvernementales.

49. En application de la résolution 1990/14 du Conseil économique et social du 24 mai 1990, qui demandait que soit lancée une campagne mondiale d'information pour faire mieux prendre conscience des obstacles rencontrés sur la voie de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, le Département prépare un ouvrage intitulé "Femmes : défis pour l'an 2000" (DPI/1134) qui paraîtra en anglais, espagnol et français. La maquette de la couverture et des extraits de cet ouvrage serviront ensuite à illustrer et à réaliser des annonces d'intérêt public, une affiche et un panneau mural pour la Journée internationale des femmes de 1992.

50. A l'occasion du dixième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Département a fourni des supports d'information aux centres et services d'information des Nations Unies, aux bureaux extérieurs du PNUD et aux centres de liaison interinstitutions pour les questions relatives aux femmes.

51. Le 21 juin 1991, le Département a lancé la publication The World's Women 1970-1990, en coopération avec les organismes coparrainant cet ouvrage - le Bureau de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division de la promotion de la femme du Centre pour le développement humanitaire et les affaires sociales. La parution de cet ouvrage a été saluée par la presse tant écrite qu'audio-visuelle de nombreux pays. La deuxième opération de promotion sera lancée lors de la Journée des Nations Unies de 1991 dans le cadre des activités organisées à cette occasion par les centres et services d'information des Nations Unies.

52. La Journée des Nations Unies de 1991 sera également l'occasion d'un débat dans le cadre du Programme de formation des journalistes de la presse écrite et audio-visuelle des pays en développement que le Département de l'information organise chaque année. Le débat portera sur les stéréotypes masculins et féminins véhiculés dans les médias de différentes régions et cultures du monde et sur les moyens de faire prendre conscience aux journalistes de préjugés profondément enracinés et du vocabulaire à connotation sexiste couramment utilisé.

53. Le Département a poursuivi la production, en anglais, arabe, espagnol et français, du magazine Femmes, que reçoivent régulièrement plus de 300 organismes de radiodiffusion du monde entier. Au cours de la période considérée, les sujets suivants, entre autres, ont été traités : les femmes réfugiées, les filles, les femmes dans le secteur non structuré, la prostitution, les femmes et l'environnement et l'influence des pratiques traditionnelles sur la santé maternelle et infantile.

## VII. ACTIVITES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

54. A l'alinéa b) iii) du paragraphe 1 de la résolution 45/76 B, le Département a été prié de continuer à diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents, des informations sur les activités de l'Organisation concernant les problèmes de développement économique et social et la coopération économique et internationale en vue de résoudre les problèmes de la dette extérieure.

55. Conformément à ce mandat, le Département a fait une large publicité à la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a également réalisé un document succinct sur la Stratégie en anglais, espagnol et français (DPI/1107) et organisé une réunion d'information par un haut fonctionnaire de l'ONU à l'intention des représentants d'organisations non gouvernementales internationales.

56. L'Etude sur l'économie mondiale de 1991 a été largement signalée et commentée dans les médias internationaux. Le Département a également réalisé un résumé de l'Etude à l'intention des journalistes en anglais, espagnol et français (DPI/1148), convoqué une conférence de presse de hauts fonctionnaires des Nations Unies à New York et à Genève, organisé des interviews avec certains journalistes et informé les grands spécialistes des questions économiques de la date de parution officielle de l'Etude.

57. Les travaux du Comité de la planification du développement ont également été largement couverts par le Département. Un article intitulé "Evaluation de l'impact des réformes économiques en Europe orientale sur les pays en développement : vues du Comité de la planification du développement (DPI/1139), rédigé en anglais, espagnol et français, a été distribué dans le monde entier par l'intermédiaire du réseau de centres et de services d'information des Nations Unies. Le Département a assuré une importante couverture médiatique à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social qui s'est tenue à Genève les 4 et 5 juillet 1991 pour étudier l'impact de l'évolution récente des relations Est-Ouest sur l'économie mondiale, en particulier la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale. Il a réalisé des dossiers d'information sur cette question en anglais et français (DPI/1152) à l'intention des journalistes de Genève.

58. Un certain nombre de questions relatives au développement économique ont également été évoquées dans les programmes télévisés ou radiodiffusés du Département, y compris le rôle des femmes dans l'agriculture et leur contribution à la solution d'autres problèmes de développement; l'utilisation des techniques nucléaires et de l'énergie géothermique aux fins du développement économique, la gestion de la dette extérieure dans les pays en développement et le développement économique de l'Europe orientale et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

59. Sur la question de la jeunesse, le Département a établi et distribué en anglais, espagnol et français une brochure intitulée Les Nations Unies et les jeunes : participation, développement, paix (DPI/1129), qui retrace brièvement les activités et projets exécutés par les organismes des Nations Unies, les programmes en faveur de la jeunesse et les organismes de jeunes.

60. Le Département a poursuivi la production de la plaquette Ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social, qui paraît deux fois par an et traite des questions du vieillissement, de la famille et de l'application des stratégies et plans d'action des Nations Unies dans le domaine social.

61. Les questions sociales ont continué d'occuper une large place dans les émissions radiodiffusées et télévisées de l'Organisation des Nations Unies. Les programmes radiophoniques Scope (consacré aux problèmes de développement social) et Perspectives internationales ont donné un aperçu des projets du PNUD en faveur des populations autochtones, du nouvel ordre du jour mondial pour le développement humain et de l'assistance humanitaire des Nations Unies dans le golfe Persique. La série télévisée Les Nations Unies en action, diffusée par la chaîne Cable News Network dans le monde entier, a présenté des émissions sur la campagne de lutte contre le SIDA en Thaïlande, les prisons agricoles en Egypte et les mères adolescentes au Panama, qui ont permis d'échanger des données d'expérience et des connaissances utiles sur la coopération des organismes des Nations Unies avec différents pays pour répondre aux problèmes pressants liés au développement humain.

62. En vue du dixième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement en 1992, le Département étudie, en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales, y compris le Comité des ONG sur le vieillissement, les moyens de faire prendre conscience des problèmes et des possibilités liés au vieillissement. Une réunion d'information à l'intention des organisations non gouvernementales sur le thème "L'humanité entre dans l'âge adulte" devait se tenir le 3 octobre, à New York, dans le cadre de la Journée internationale des personnes âgées.

63. La préparation de la publication sur les activités à l'échelle du système en faveur des personnes handicapées, prévue pour 1992, se poursuit. L'objectif est de présenter au public, aux médias et aux dirigeants politiques un bilan des réalisations des organismes des Nations Unies au cours de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992) et de promouvoir une prise de conscience du rôle des Nations Unies dans l'amélioration de la situation des personnes souffrant d'une incapacité dans le monde entier.

64. Dix programmes radiophoniques dans trois langues et deux magazines télévisés de la série Les Nations Unies en action sur les questions liées à l'incapacité ont été réalisés par le Département pendant la période considérée.

65. Le film du Département sur les personnes handicapées "Briser les barrières" a reçu le premier prix du Festival du film américain de Philadelphie (Pennsylvanie), une médaille d'argent, dans la catégorie des films à thèmes sociaux, au Festival international du film et de la télévision de New York, le premier prix du festival "Superfest" de Burbank (Californie) et un prix du Comité coréen des relations culturelles avec les pays étrangers au deuxième Festival cinématographique de Pyongyang (République populaire démocratique de Corée).

66. Le Département de l'information a assuré une importante couverture médiatique au huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu à La Havane du 27 août au 7 septembre 1990, contribuant ainsi à susciter un large intérêt parmi les universitaires, les organisations non gouvernementales, les étudiants et le public en général en faveur du programme de travail des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. La brochure L'Organisation des Nations Unies, la prévention du crime et la justice pénale (DPI/1143), produite en anglais, espagnol et français, est consacrée à l'histoire, la structure et les activités croissantes du Réseau mondial d'information des Nations Unies sur le crime et la justice pénale. Pour répondre à certaines demandes, la brochure comporte également une compilation des instruments des Nations Unies relatifs à la prévention du crime ainsi que des mesures de lutte contre le terrorisme.

#### IX. ACTIVITES RELATIVES AU REDRESSEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

67. Au paragraphe 1 b) iv) de la résolution 45/76 B, il a été instamment demandé au Département de n'épargner aucun effort pour diffuser largement et faire connaître le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, les efforts considérables de redressement et de développement faits par les pays d'Afrique et les mesures positives prises par la communauté internationale en vue de remédier à la grave situation économique qui règne en Afrique. Etant donné que cet automne, l'Assemblée générale procédera à l'examen final du Programme d'action, le Département a établi et distribué une pochette spéciale de documentation contenant le rapport du Secrétaire général pour l'examen final ainsi que des bilans approfondis de l'économie de l'Afrique au cours de la période 1986-1990, établis dans l'optique des divers organismes des Nations Unies qui collaborent aux efforts de redressement économique en Afrique.

68. Dans le courant de l'année, le troisième numéro de la série de documents d'information Afrique relance, intitulé "La crise démographique en Afrique : Vers l'élaboration de politiques efficaces", a été publié en anglais et en français.

69. Le Département a produit, à l'intention de la Commission économique pour l'Afrique, une édition populaire du rapport intitulé "Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel en vue du redressement

et de la transformation socio-économiques", qui est publiée en anglais et en français. Cet ouvrage de vulgarisation visait à faire plus largement connaître les préoccupations africaines quant aux lacunes des programmes traditionnels d'ajustement structurel.

70. Le Département a également été chargé de veiller à la participation des médias internationaux à la Conférence sur la sécurité et la stabilité africaines tenue à Kampala (Ouganda) du 19 au 22 mai 1991. Au nombre des médias représentés à la Conférence, on peut citer les suivants : Financial Times, Associated Press, agence Reuter, BBC, de Volkskrant (Pays-Bas), Los Angeles Times, The Economist, New African, Voice of America et The Times (Londres).

71. En outre, par le biais de divers articles rédigés pour la presse écrite ainsi que d'interviews accordées aux organes de radiodiffusion, le Département a continué de se faire l'écho du point de vue de l'Organisation des Nations Unies sur la persistance de la crise économique en Afrique.

#### X. ACTIVITES RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT

72. Au paragraphe 1 b) iii) de la résolution 45/76 B, le Département a été prié de continuer de diffuser, en coordination avec les services d'information des autres organismes compétents, des informations sur les activités de l'Organisation concernant l'environnement et le développement.

73. En vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit avoir lieu au Brésil en juin 1992, le Département a entrepris un programme d'activités d'appui au nombre desquelles figure la version définitive d'un programme interinstitutions devant être exécuté par tous les organismes des Nations Unies. Ce programme a été présenté au CCINU, à sa session de juin 1991, pour qu'il examine les questions relatives à son financement et à la participation des organismes.

74. Au cours de la période à l'examen, les centres et les services d'information des Nations Unies ont été priés de prendre les dispositions préalables à l'élaboration de programmes régionaux d'appui à la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement. Le Département a également formulé des directives concernant les activités que les centres et les services d'information des Nations Unies devraient mener dans les limites des ressources disponibles.

75. Dans le cadre de sa campagne d'information avant la Conférence, le Département a produit et distribué une brochure (DPI/1118) dans toutes les langues officielles et en portugais. A ce jour, 60 000 exemplaires de la brochure ont été distribués en anglais, 4 200 en arabe, 4 100 en chinois, 13 000 en espagnol, 17 500 en français, 4 500 en portugais et 3 800 en russe. Trois articles sur la Conférence ont été publiés dans la série Earth Summit in Focus. En outre, chaque numéro du Forum du développement, depuis celui de mai/juin 1991, consacre une page entière à la Conférence.

76. Le Département a produit des émissions dans le cadre de programmes et de magazines radiophoniques d'information et d'actualités sur l'environnement et le développement, il a apporté diverses contributions à des programmes documentaires spéciaux et a cherché des producteurs indépendants pour ces programmes, qui sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Le Département a également mené une campagne d'information télévisée dans le cadre de la série L'ONU en action produite par la télévision des Nations Unies. De plus, le Département a réalisé une série de films vidéo d'information et d'actualité pour faciliter la couverture régionale de la Conférence dans le monde entier. En outre, dans la série Sur les Nations Unies, un film vidéo pédagogique accompagné d'un manuel didactique sur l'environnement et le développement est en cours de production.

77. Le Département a également organisé la couverture médiatique internationale (presse et télévision) des réunions préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui ont eu lieu à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

78. Le Département a continué d'organiser des réunions d'information de groupes sur l'environnement, qui est l'un des thèmes le plus souvent demandé. La question de l'environnement et du développement a également été choisie en tant que thème central du programme que le Département de l'information offre au Siège aux étudiants diplômés. Quarante et un étudiants en provenance de 27 pays ont pris part au programme de travail, et des fonctionnaires du système des Nations Unies, des délégations et d'éminents spécialistes et universitaires leur en font des exposés sur la question.

79. A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la première cérémonie de remise des récompenses "Earth Prize", financées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et United Earth, a eu lieu le 5 juin 1991 en présence d'invités réunis dans le hall de l'Assemblée générale. Le Département a veillé à la coordination de cette manifestation avec les organisateurs, et a assuré la couverture télévisée de l'attribution pour la première fois du "Earth Prize" à d'éminentes personnalités, notamment le Directeur général de l'UNICEF et le Directeur du Turner Broadcasting System. Pour marquer la Journée mondiale de l'environnement, le Département a également organisé un colloque sur UNIFEM, en collaboration avec le Comité d'organisations non gouvernementales. Son thème, "La dimension humaine de la question de l'environnement et du développement", a attiré la participation de plus de 250 organisations non gouvernementales.

80. Dans le cadre de ses efforts visant à faire connaître la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, le Département a produit une affiche intitulée "Catastrophes naturelles : êtes-vous préparé?" (DPI/1084), ainsi qu'une brochure (DPI/0178) publiée en anglais, en espagnol et en français et distribuée dans le monde entier. Un documentaire vidéo de 30 minutes sur certains aspects de la Décennie, filmé au Bangladesh, aux Etats-Unis d'Amérique, en Colombie et au Japon, a été réalisé par le Département en collaboration avec une société japonaise de production.



81. Le Département a également produit un film vidéo intitulé "Up against nature". Ce documentaire met l'accent sur les régions exposées aux catastrophes et sur l'importance que revêtent les connaissances scientifiques et techniques et l'information pour ce qui est d'atténuer les effets des catastrophes naturelles. Ce film vidéo a été produit en anglais et le sera aussi dans d'autres langues.

82. Dans le numéro de juin 1991 de la Chronique de l'ONU, magazine trimestriel du Département, l'article de couverture est consacré au sujet suivant : "Faire face aux catastrophes - Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles". Des exemplaires ont été distribués à tous les comités nationaux et organes de liaison.

#### XI. CAMPAGNE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES STUPEFIANTS ET L'ABUS DES DROGUES

83. Au paragraphe 1 b) iii) de la résolution 45/76 B, le Département de l'information a été prié de continuer de diffuser des informations sur les activités de l'Organisation concernant la lutte internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues.

84. Au cours de la période à l'examen, une annonce d'intérêt public comportant le message suivant "L'Organisation des Nations Unies lutte contre l'abus des drogues dans le monde entier" a été insérée dans différents magazines d'actualité internationaux. Au cours des six derniers mois de 1990, ce message a été publié dans au moins 26 différents numéros hebdomadaires du Time, et diffusé dans quasiment tous les pays d'Europe occidentale et orientale, d'Afrique et d'Amérique latine ainsi qu'aux Etats-Unis, au Canada et dans plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est. De janvier à juin 1991, cette annonce est parue dans au moins 22 différents numéros hebdomadaires du Time.

85. Le rapport de 1990 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a été mis à la disposition des journalistes, et un communiqué de presse en résumant le contenu a été produit et distribué par le Département. De grands journaux et des agences de presse ont rendu compte de ce rapport.

86. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le Département a réalisé des reportages en anglais, en espagnol et en français sur la télédétection des cultures de plantes servant à la fabrication de stupéfiants et sur leur destruction sans porter atteinte à l'environnement et les a distribués aux correspondants d'agences d'information, aux organisations non gouvernementales et à tous les centres et services d'information des Nations Unies.

87. La version anglaise du nouveau film vidéo du Département sur la situation internationale en matière de drogue intitulé "High hopes" a été présentée dans le cadre des manifestations organisées le 26 juin 1991 au Siège de l'ONU et dans les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier pour marquer la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Ce film vidéo d'une durée de 27 minutes, qui sera également produit en arabe, en espagnol et en français, illustre diverses façons constructives de s'attaquer à ce problème.

88. Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale au Siège, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a pris la parole à une réunion d'organisations non gouvernementales et donné une conférence de presse organisée par le Département. Au nombre des manifestations marquant cette journée, on peut également citer la projection du film vidéo et un concert donné par des chanteurs venant d'un centre de traitement chimiothérapique. Les messages spéciaux du Secrétaire général et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues ont été distribués aux médias et aux représentants d'organisations non gouvernementales. En dehors du Siège, la célébration de cette journée internationale a été marquée, notamment, par des déclarations et des messages de hauts fonctionnaires gouvernementaux, des tables rondes réunissant des experts en matière de contrôle de l'abus des drogues, des concours d'affiches et de rédaction, des lectures de poésie, l'organisation pour les jeunes d'un congrès national modèle sur l'abus de drogues et des projections de films vidéo.

89. Un important projet actuellement en cours concerne l'organisation d'une exposition vidéo-photographique intitulée "Picture a drug-free world", en coopération avec l'International Photographic Council. Cette exposition, qui devrait ouvrir au Siège en 1992, est financée au moyen de fonds extrabudgétaires et devrait comporter un "panneau mural vidéo" novateur. Selon les fonds disponibles, les plans prévoient la publication d'un catalogue de l'exposition et diverses activités médiatiques de promotion, notamment des interviews télévisées et des reportages photographiques. Les organismes du système des Nations Unies qui contribuent à des programmes relatifs au contrôle des drogues sont invités à soumettre des photos pour cette exposition.

90. Au cours de la période considérée, le Département a produit 62 programmes de radio en 11 langues portant sur divers aspects du contrôle des drogues. Trois programmes de télévision L'ONU en action sur la lutte contre l'abus des drogues ont également été produits et distribués aux chaînes de télévision dans le monde entier.

## XII. ACTIVITES CONTRE LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES D'APARTHEID

91. Dans le paragraphe 1 b) v) de la résolution 45/76 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le Département renforce son action contre la politique et les pratiques d'apartheid et diffuse davantage d'informations sur l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, en ayant dûment à l'esprit les mesures unilatérales et la censure officielle imposées aux médias nationaux et internationaux pour tous les aspects de cette question.

92. Le Département a continué de promouvoir les idées contenues dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution S-16/1 du 14 décembre 1989. Cette campagne est essentiellement axée autour d'une exposition de photographies, préparée conjointement par le Centre contre

l'apartheid et le Département, et ayant pour titre Apartheid South Africa Travelling Exhibit. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en Afrique du Sud, l'exposition a été constamment remise à jour afin de tenir compte des nouveaux événements. Cette exposition de photographies et ses commentaires en différentes langues (anglais, espagnol et français) a été présentée en Argentine, à Cuba, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Mexique et en Suisse. Les centres et services d'information des Nations Unies ont organisé des activités de promotion, tels que séminaires, diffusion de brochures et d'autres documents d'information, ainsi que des conférences de presse, afin de donner plus d'ampleur au message transmis par l'exposition et énoncé dans la Déclaration.

93. Le Département a largement diffusé l'affiche dans sept versions, en sept langues, intitulée "Pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique", réalisée à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars). La carte postale réalisée à partir de l'affiche, également en sept langues, a été largement diffusée.

#### XIII. ACTIVITES TOUCHANT LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET LA QUESTION DE PALESTINE

94. Dans le paragraphe 1 b) vii) de la résolution 45/76 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que le Département continue de rendre compte de toutes les activités de l'Organisation touchant la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine en particulier, et de l'évolution actuelle de la situation dans la région.

95. Outre les activités dont il a rendu compte au Comité de l'information dans le document A/AC.198/1991/4, le Département a poursuivi les projets d'information relevant de son programme spécial sur la question de Palestine qu'il a entrepris en application des résolutions 44/41 C du 6 décembre 1989 et 45/67 C du 6 décembre 1990 de l'Assemblée générale. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale priait notamment le Département d'organiser à l'intention des journalistes des colloques régionaux et nationaux sur la question de Palestine, surtout afin de sensibiliser l'opinion publique en Europe et en Amérique du Nord.

96. En conséquence, le Département a participé à l'organisation de deux colloques nationaux de journalistes sur la question de Palestine qui se sont tenus à Bruxelles le 22 mai 1991 et à Bonn le 24 mai 1991. Le colloque de Bruxelles a été organisé en coopération avec l'Association parlementaire pour la coopération euro-arabe et la Commission des Communautés européennes, et celui de Bonn avec l'Association allemande pour les Nations Unies. Le thème de ces deux colloques était la protection des civils palestiniens sous occupation israélienne. Des personnalités palestiniennes et israéliennes ont participé aux deux colloques, qui étaient présidés par un haut fonctionnaire du Département.

97. Avec l'appui du Ministère finlandais des affaires étrangères, le Département a organisé à Helsinki, du 3 au 5 juin 1991, un colloque régional de journalistes européens sur la question de Palestine. Le débat des neuf intervenants, consacré aux perspectives d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, était présidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité. Au total, 64 représentants du monde de la presse, notamment des chroniqueurs, des directeurs de publication et des éditorialistes représentant les principaux organes d'information du monde, ont participé au colloque. Ces trois rencontres ont donné lieu à une couverture médiatique au niveau international, en particulier en Europe.

#### XIV. ANNUAIRE DES NATIONS UNIES

98. Dans le paragraphe 1 d) de la résolution 45/76 B, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que l'Annuaire des Nations Unies paraisse à temps. A sa treizième session, en avril 1991, le Comité de l'information a approuvé l'évaluation faite par le Secrétaire général en ce qui concerne l'avenir de l'Annuaire, telle qu'elle figure dans le document A/AC.198/1991/6. Par ailleurs, le Comité a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations contenues dans le document A/AC.198/1991/6, en particulier eu égard aux paragraphes 66 et 67.

99. Les recommandations du Secrétaire général figurant aux paragraphes 66 et 67 se lisent comme suit :

"66. Pour éviter l'accumulation des retards de parution et revenir à un rythme normal de publication annuelle, il est impératif :

a) Que le Département de l'information sépare la préparation des éditions en souffrance de celle de l'édition courante; et

b) Qu'il commence à produire simultanément les quatre éditions en retard [41 (1987) à 44 (1990)] pour les publier au plus tard en juillet 1993 en même temps que le volume 45 (1991).

67. A cette fin, il faudrait examiner sans plus tarder la proposition qui a été faite par les éditions Martinus Nijhoff, qui offre de financer le personnel temporaire nécessaire pour produire en deux ans les quatre volumes susmentionnés. En outre, le Département devrait décider s'il donnera suite à cette proposition aussitôt qu'elle lui sera formellement présentée dans tous ses détails. Il pourrait créer, en coordination avec son Service des publications, quatre équipes (composées chacune de trois éditeurs/rédacteurs ayant une expérience reconnue en matière d'information à l'ONU), qui travailleraient simultanément à la rédaction des quatre volumes en retard. Ces derniers devraient être établis conformément aux spécifications de la Division de la production écrite et audio-visuelle du Département, notamment pour ce qui est de leur publication sous forme abrégée. L'offre faite par la maison d'édition

extérieure Martinus Nijhoff qui propose de se charger de la composition et de la correction des épreuves des quatre éditions en question, de même que sa suggestion de tirer chacune de ces éditions en nombre d'exemplaires plus réaliste, devraient également être étudiées."

100. Depuis la soumission du rapport du Secrétaire général au Comité de l'information, le Département a accompli des progrès considérables dans la production du volume 41 (1987), l'une des quatre éditions en retard. Les épreuves de photocomposition pour ce volume devraient être achevées et remises aux imprimeurs avant le 31 décembre 1991, la publication étant prévue en février 1992. Les dispositions contractuelles nécessaires ont déjà été prises.

101. La production du volume 41 (1987) étant bien avancée, les arrangements avec la maison d'édition extérieure pour éliminer les retards de parution se limiteront à trois éditions, à savoir 42 (1988), 43 (1989) et 44 (1990). Le rythme de production de ces trois éditions variera de 14 à 16 mois, en fonction de la disponibilité de la documentation nécessaire et du temps supplémentaire qui sera requis pour effectuer les recherches, préparer le plan d'ensemble et rassembler les contributions de différentes institutions et départements.

102. Aux termes de la solution envisagée, qui a été négociée par le Département avec Martinus Nijhoff, la maison de publication extérieure engagerait à titre temporaire 12 éditeurs-rédacteurs expérimentés qui, sous la supervision directe du Département, travailleraient sur les éditions en retard. Les cinq premiers éditeurs-rédacteurs sont attendus au cours de la première semaine d'octobre, et les sept autres doivent être engagés d'ici au 31 décembre 1991. En échange, l'Organisation des Nations Unies accepterait de suspendre le paiement des redevances dues par la maison d'édition extérieure au titre des éditions en retard.

103. Selon les dernières informations disponibles, il est maintenant prévu que la période de production du volume 42 (1988) coure de janvier 1992 à la fin de février 1993, les deux éditions restantes [volumes 43 (1989) et 44 (1990)] devant être produits simultanément entre juin 1992 et la fin de novembre 1993.

104. En ce qui concerne la préparation du volume 45 (1991), le Département a déjà commencé à rassembler la documentation nécessaire et à demander des contributions à différents organismes et départements. La production devrait être achevée à la fin de novembre 1992.

105. Conformément aux recommandations figurant dans le document A/AC.198/1991/6, et compte tenu des opinions exprimées par les membres du Comité de l'information, l'Annuaire est en cours de complète restructuration, les modifications touchant aussi bien sa nature, sa portée et son contenu que son processus de production. A cet égard, le Département a défini de nouveaux principes de recherche et de rédaction qui présideront à la production des éditions en retard et de l'édition actuelle. Le nombre de chapitres de l'Annuaire sera donc ramené de 67 à 60 et il ne devra pas dépasser 1 200 pages.

106. L'objectif essentiel des efforts du Département, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, est de faire en sorte que l'Annuaire soit de nouveau publié régulièrement et dans les délais voulus, tout en maintenant les hauts niveaux de qualité et de précision qui en font l'ouvrage de référence le plus sûr en ce qui concerne les travaux de l'Organisation.

#### XV. RENFORCEMENT DES CENTRES ET SERVICES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES

107. Dans le paragraphe 1 g) de la résolution 45/76 B, l'Assemblée générale a demandé aux centres d'information des Nations Unies d'intensifier leurs échanges directs et systématiques avec les médias, les instituts de presse et établissements d'enseignement locaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Il était également demandé au Département de continuer à coopérer étroitement avec les autres bureaux extérieurs des organismes des Nations Unies, en particulier ceux du PNUD, de façon à éviter les doubles emplois, compte tenu de l'autonomie fonctionnelle que les centres d'information des Nations Unies devraient avoir. Le Département a en outre été vivement engagé à poursuivre le raccordement au système de courrier électronique des centres d'information des Nations Unies non encore reliés.

108. Les centres d'information des Nations Unies ont renforcé leur coopération avec les organisations non gouvernementales, en particulier les associations nationales pour les Nations Unies et les établissements d'enseignement, afin de sensibiliser davantage le grand public aux Nations Unies et de mieux faire comprendre leurs activités. Par ailleurs, il a toujours été jugé important de stimuler et de maintenir l'intérêt des universitaires et des intellectuels et il continue d'en être ainsi. Les centres d'information des Nations Unies continuent à faire des efforts pour que l'étude des Nations Unies soit incluse dans les programmes d'enseignement nationaux, et les directeurs de tous les centres sont encouragés à prendre une large part à des conférences et autres débats publics.

109. Les relations entre les centres d'information et les bureaux extérieurs du PNUD méritent une attention spéciale. Un accord préliminaire a été conclu en 1990 puis testé sur le terrain avant de devenir définitif à la fin de l'année. Un des aspects essentiels des relations plus étroites qui ont été mises en place est que les représentants résidents du PNUD sont en même temps soit directeurs soit directeurs par intérim d'un certain nombre de centres d'information. En outre, à titre de mesure complémentaire, et avec l'appui actif du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, les représentants résidents du PNUD qui sont coordonnateurs résidents dans les pays en développement participent, avant de prendre leurs fonctions, à des réunions au cours desquelles les questions d'information leur sont présentées de manière approfondie. Une telle mise au courant est particulièrement importante dans les pays où il n'y a pas de centre d'information des Nations Unies.

110. Les directives donnant aux centres d'information pour instruction de travailler en étroite coopération sur le terrain avec les représentants résidents du PNUD et d'autres membres du système des Nations Unies ont produit un impact visible non seulement en donnant des Nations Unies une image unifiée, mais également en assurant la mise en commun des ressources. Ainsi, les locaux à usage de bureaux sont partagés chaque fois que cela est possible et, dans certains cas, les services de référence le sont aussi.

111. Les représentants du PNUD et des organisations sont également invités à participer à des réunions annuelles régionales des directeurs de centre organisées par le Département. En outre, le Département distribue toutes sortes de documents imprimés aux bureaux du PNUD et du matériel audio-visuel directement aux organismes de radiodiffusion dans les pays où il n'y a pas de centre d'information des Nations Unies, afin d'assurer une diffusion rapide et une large utilisation de la documentation produite par le Département. Cette coopération, y compris en ce qui concerne les aspects financiers, se poursuit directement avec chaque membre du système des Nations Unies et par l'intermédiaire du CCINU.

112. Le Département poursuit ses efforts pour rattacher tous les centres d'information des Nations Unies à un système de courrier électronique. Les directeurs des centres qui ne sont pas reliés à ce service vérifient périodiquement s'il est possible d'avoir accès aux réseaux internationaux publics de données et si les services de télécommunications locaux permettent ces liaisons. Ces derniers mois, Dakar, Moscou et Panama ont été rattachés au système de courrier électronique, et Le Caire, Harare, Islamabad, New Delhi, Port of Spain et Prague devraient l'être avant la fin de 1991.

113. Les ordinateurs personnels sont un autre facteur important dans l'établissement de liaisons électroniques. Le Département n'épargne aucun effort pour en doter autant de centres que ses ressources le lui permettent au cours du présent exercice biennal. Depuis le début de 1991, 25 centres supplémentaires ont été informatisés - 15 en Afrique (Accra, Addis-Abeba, Brazzaville, Le Caire, Dakar, Dar es-Salaam, Harare, Khartoum, Lagos, Lusaka, Maseru, Ouagadougou, Rabat, Tunis et Yaoundé), trois dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (Managua, Panama et Port of Spain), trois dans la région de l'Asie et du Pacifique (Colombo, Dhaka, Islamabad) et quatre en Europe (Ankara, Bucarest, Moscou et Prague).

114. Le matériel électronique destiné aux centres d'information a été modernisé et continue de l'être. En sus des ordinateurs et des dispositifs de traitement électronique du courrier, 44 centres et services disposent de télécopieurs pleinement opérationnels.

#### XVI. DIFFUSION D'INFORMATIONS AUX EDUCATEURS ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

115. Au paragraphe 1 c) viii) de la résolution 45/76 B, le Département est invité à coopérer avec les établissements d'enseignement des Etats Membres et avec les éducateurs et les responsables de l'enseignement en les tenant informés des activités de l'Organisation.

116. A cet égard, le Département a des contacts quotidiens avec les éducateurs et les établissements d'enseignement, principalement (mais non pas exclusivement) en Amérique du Nord. Il organise notamment des programmes d'information à l'intention des éducateurs au Siège ou charge des fonctionnaires du Secrétariat de prendre la parole devant des groupes sur différents sujets, organise des visites de groupes au Siège où, dans le cadre des visites guidées, les éducateurs sont informés de l'histoire et de l'ensemble des activités des Nations Unies, prépare des pochettes d'information à l'intention des écoles et des maîtres et répond aux demandes d'informations au sujet de l'Organisation.

117. En dehors de ses contacts réguliers avec les éducateurs et les établissements d'enseignement, le Département organise également des manifestations et des activités spéciales pour stimuler l'intérêt pour l'Organisation. Ainsi, en 1990, une exposition a été organisée au Siège avec la participation de 14 programmes et institutions spécialisées des Nations Unies. Les représentants des organisations participantes ont pu rencontrer des professeurs et des étudiants individuellement, leur donner des documents d'information pertinents et leur offrir ainsi la possibilité d'apprendre davantage sur tout le système des Nations Unies. Visiteurs et participants ont considéré que cette manifestation avait été un succès, et une nouvelle exposition, peut-être plus importante, doit être organisée.

XVII. PROGRAMME D'ORIENTATION A L'INTENTION DES JOURNALISTES  
DE LA PRESSE ECRITE, DE LA RADIO ET DE LA TELEVISION  
DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

118. Au paragraphe 1 c) vi) de la résolution 45/76 B, le Département est invité à poursuivre son programme de réunions d'information, d'assistance et d'orientation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement.

119. A cet égard, le programme de formation de six semaines organisé par le Département en 1991, et qui doit commencer en septembre, réunira 16 journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays ci-après : Argentine, Bhoutan, Cap-Vert, Chypre, Comores, Egypte (à la place des Emirats arabes unis, qui n'ont pas pu envoyer de candidat), Fidji, Indonésie, Maldives, Mauritanie, Mongolie, République arabe syrienne, République islamique d'Iran, Tchad, Trinité-et-Tobago et Venezuela. Au cours de ce programme, les participants recevront une formation sur le tas, s'acquitteront des tâches qui leur seront confiées et participeront à des réunions d'information avec des fonctionnaires des Nations Unies. Ils serviront également de correspondants temporaires auprès de l'Organisation des Nations Unies, et assureront le reportage des séances de l'Assemblée générale pour le compte des médias de leur pays.



XVIII. COORDINATION DES ACTIVITES D'INFORMATION DU  
SYSTEME DES NATIONS UNIES

120. Au paragraphe 1 h) de la résolution 45/76 B, le Département a été encouragé à continuer de participer activement aux travaux du Comité commun de l'information des Nations Unies, compte tenu de la nécessité de coordonner les activités d'information du système des Nations Unies.

121. Le Département, qui assume les services de secrétariat du Comité, a organisé sa dix-septième session, qui s'est tenue du 24 au 26 juin 1991, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, sous la présidence de M. Richard Lydiker (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Le rapport du Comité sera soumis au Comité administratif de coordination.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21).

-----